DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-11-08/15

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents: 22 Votants: 25

Le huit novembre deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents: Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Marie-Pierre DUPRE-LATOUR, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Nicolas TRICCA, Isabelle BRAILLON, David ZERATHE, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF

Membres absents ayant donné pouvoir: Frédéric LOGEZ donne pouvoir à Aurélien BERRETTONI, Véronique AVENAS donne pouvoir à Isabelle BRAILLON, Mélanie BRENIER donne pouvoir à Magali BACLE

Membres absents excusés : Mélanie TRAVIER

Secrétaire: Gérard MAGNET

Service instructeur: Administration générale

Le Maire certifie:

 que la convocation du Conseil municipal avait été faite le 30 octobre 2023

- acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le : 1 3 NOV. 2023

- et publication du :

1 3 NOV. 2023 Arnaud SAVOIE,



Monsieur Bernard CHATAIN expose:

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante des communes membres. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du SIAHVG.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE, Maire



